

AUX CHEMINOTS
CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 04 novembre 2026

LE VOTE CGT : POUR QUOI FAIRE ?

Voter pour la CGT, c'est voter pour l'unité des cheminot·e·s, notamment au travers du projet d'un Nouveau Statut du Travail Cheminot visant à unifier les droits de tous les cheminot-e-s. Voici ce que la Fédération CGT des cheminots revendique sur les 6 thématiques de ce nouveau statut, identifiées comme prioritaires par **les cheminot-e-s consulté·e·s dans le cadre de la grande "Consult'Action"** de la CGT :

RECONNAISSANCE DE L'ANCIENNETÉ ET PROGESSION SALARIALE

La CGT revendique :

- L'annualisation et la revalorisation de la **majoration salariale d'ancienneté** pour tous·tes les cheminot·e·s. Il est essentiel que chaque année compte et conduise à une augmentation annuelle automatique pour ancienneté !
- La prise en compte de la **pénibilité** afin de partir plus tôt à la retraite et dans de meilleures conditions.
- Une **grille unique d'échelons** pour tous·tes pour une progression annuelle pouvant atteindre jusqu'à 33 % en fin de carrière.
- La **reconnaissance de l'ancienneté** acquise, dans la branche ferroviaire et dans les autres branches professionnelles.

RÉGIME SPÉCIAL D'ASSURANCE MALADIE ET DE PRÉVOYANCE POUR TOUS·TES LES CHEMINOT·E·S DE LA BRANCHE !

La CGT revendique :

- **L'extension du régime spécial** à tous les cheminot·e·s et l'amélioration de ses garanties et prestations.
- Le **remboursement à 100 % des dépenses de santé** pour les cheminot·e·s, actif·ve·s, retraité-e-s, ayants droit.
- La **généralisation du tiers payant** afin de supprimer toute avance de frais.
- La prise en charge de tous les soins et frais liés à la **perte d'autonomie**.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

La CGT revendique :

- La **réduction du temps de travail à 32h** hebdomadaires avec une augmentation du nombre de repos et/ou une baisse de la durée journalière de travail.
- La **réduction des amplitudes de travail** et un véritable **droit à la déconnexion** numérique.
- Une **compensation** de 20 minutes de repos pour chaque heure de **nuit** travaillée et une réduction du temps de travail de 6h de nuit qui doivent compter pour 8h de travail.
- Un régime particulier, avec des plages horaires variables, comme **alternative au forfait jours**.
- Des délais de prévenance pour modification d'utilisation garantissant le respect des repos.

SANTÉ AU TRAVAIL

La CGT revendique :

- Le développement de **cabinets médicaux de proximité**, proposant des soins généralistes et toutes les spécialités, ouverts à tous·tes les cheminot·e·s actif·ve·s, retraité·e·s et ayants droits, afin de garantir un véritable maillage territorial.
- Des **laboratoires**, des services de **radiologie** et des cabinets médicaux avec des médecins et personnels en nombre suffisant.
- L'accès au **service médical sur le temps de travail**.
- L'élimination totale de **l'amiante** et de l'ensemble des substances toxiques présentes dans l'environnement ferroviaire.

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

La CGT revendique :

- Un **déroulement de carrière automatique**, garanti tout au long de la vie professionnelle, assurant une progression de la classification et du salaire dans une **grille unique** pour tous·tes les cheminot·es.
- **L'égalité professionnelle** et salariale entre cheminotes et cheminots de tous les métiers.
- L'avancement en qualification ne doit plus être lié aux seules possibilités des cadres d'organisation. Il doit être le reflet des **savoirs** et **savoir-faire** et non des postes.
- La **prise en compte automatique des formations** et de l'expérience dans l'avancement.

MAINTIEN ET EXTENSION DES FACILITÉS DE CIRCULATION

La CGT revendique :

- Le maintien, le développement et l'extension des **facilités de circulation** pour tous·tes les cheminot·e·s.
- La **gratuité totale**, y compris les suppléments et les réservations, dans tous les trains ainsi que dans les moyens de transport de substitution, pour tous·tes les cheminot·e·s actif·ve·s, retraité·e·s, ayants droits et salarié·e·s CCGPF, CSE et ACSI.
- La gratuité dans les **trains internationaux**.
- Le maintien d'un accès aux facilités de circulation **matérialisées**.
- La CGT rejette le **contingentement** et toute tentative de limiter l'accès aux cheminot·e·s.
- La CGT refuse la **fiscalisation** des facilités de circulation.

DU 19 AU 26 NOVEMBRE, VOTER CGT AUX ÉLECTIONS CSE,

C'est voter pour avoir les moyens d'atteindre ces revendications et pour se donner de nouvelles perspectives !